

La charte « Entreprise de confiance ».

Dans tout secteur d'activité en forte croissance, notamment dans l'éco construction, il est souvent difficile pour le client de se forger une idée représentative du marché, d'identifier les produits performants, de prendre en considération tous les aspects qui feront de son projet une vraie réussite.

Comment identifier des entreprises de confiance avec lesquelles la relation a pour objectif **une relation gagnant / gagnant** ? Des entreprises **soucieuses de l'environnement**, qui auront pour objectif de vous amener un service de **qualité** avec une **démarche éthique professionnelle** ?

Une entreprise signataire de la charte « **Entreprise de confiance** » doit répondre aux critères suivants :

- l'entreprise affiche une dimension écologique en favorisant la protection de l'environnement et des ressources naturelles
- l'entreprise vend des produits et/ou services qu'elle a jugés elle-même être de bonne qualité
- l'entreprise n'a pas de démarche de vente forcée
- l'entreprise affiche une grande transparence sur les avantages et inconvénients des produits et/ou services proposés
- l'entreprise intègre une dimension sociale dans sa politique. Des actions d'aides à l'insertion sociale, d'aides humanitaires et d'épanouissement des collaborateurs sont réalisées
- les partenariats avec des entreprises ayant une politique sociale et environnementale avancée sont favorisés
- l'entreprise a un rôle de conseil
- l'entreprise engage des actions de communications sur les problématiques environnementales
- une relation de confiance doit être établie entre le client et l'entreprise.

Travailler avec une entreprise adhérente à la charte « entreprise de confiance » est **une garantie de voir votre projet mené à terme par des professionnels reconnus pour leur sérieux, leurs compétences et leur respect de l'environnement.**

Vous reconnaîtrez ces entreprises par la signalétique suivante :

